

**GUIDE DES
GROUPE DE TRAVAIL
ACTIVITÉS**

A COMPTER DE LA SAISON 2025-26
MAJ 20/05/2025

INTRODUCTION

Certaines activités dans le Centre-Val de Loire ne peuvent pas ou ne veulent pas se constituer en Commission Technique Sportive Régionale (CTSR). Pour autant, leur coordination est importante pour permettre le développement de la discipline sur l'ensemble des territoires.

Ainsi, l'UFOLEP Centre-Val de Loire offre la possibilité aux bénévoles souhaitant structurer, promouvoir et valoriser leur discipline de créer un groupe de travail régional pour leur activité.

Exemple :

- Marche Nordique
- UFO-Nature
- Activité de la Forme
- ...

COMPOSITION DU GT

Les personnes composant un GT doivent être représentatives des différents territoires. Leur nombre peut être porté à 3 par département avec un maximum de 12 personnes par GT.

Les membres doivent faire acte de candidature auprès de l'UFOLEP CVL, après confirmation par le comité départemental (voir fiche).

La gouvernance est libre : le GT s'organise comme il le souhaite.

Un(e) élu(e) du comité directeur régional et un(e) salarié(e) suivent le GT.

Le/la président(e) du comité régional est membre de droit.

Le GT peut s'adjoindre des référents techniques, non membre mais associé.

RÔLE ET MISSIONS DU GT

Le GT n'a aucune existence juridique et relève de l'UFOLEP CVL. Toute modification ou décision doit être soumise au comité régional.

Le GT n'a aucun rôle de représentation politique vis-à-vis des partenaires institutionnels ou des élus de collectivités territoriales. Cette fonction incombe aux élus du comité régional, sauf par délégation donnée par l'UFOLEP CVL au référent-e correspondant-e du GT.

Toutefois, les membres du GT peuvent bien entendu interagir sur le plan technique avec ces mêmes partenaires ou élus, dans le cadre de l'organisation d'un événement.

Le comité directeur régional confie au GT un rôle de structuration, de promotion et de valorisation, ayant pour objectif le développement de l'activité, qui se décline ainsi :

La Groupe de Travail :

- Est l'interface technique entre le comité régional les comités départementaux et les éventuelles commissions techniques départementales.
- Veille au respect de l'éthique, de l'esprit et des valeurs de l'UFOLEP dans les réunions ou compétitions qu'elle organise

- Veille au développement de l'activité en lien avec les orientations fédérales.
- Utilise tous les moyens de communication et d'information internes et externes pour promouvoir son activité.
- Recense les besoins de formation, organise les sessions avec le comité régional, veille au réinvestissement des personnes formées dans l'activité
- Utilise les supports pédagogiques et techniques spécifiques à l'activité transmis par la CNS ou GT de l'UFOLEP Nationale s'ils existent, ou sinon réalise ces supports spécifiques à l'activité en accord avec la réglementation en vigueur et y appose le logo du comité régional.
- Propose au comité régional les règlements et calendriers de manifestations sportives, regroupant les dates départementales et régionales, en accord avec les règlements et les calendriers nationaux fixés par la CNS ou GT de l'UFOLEP Nationale
- Coordonne et s'implique dans l'organisation des compétitions sportives de l'activité (engagements, réservation, restauration, hébergements, logistique avant et après la compétition) avec le comité départemental ou régional.
- Gère l'organisation des manifestations régionales dans le respect du cahier des charges régional et les annexes par discipline (sécurité, antidopage).
- Rédige et diffuse au comité régional le compte-rendu et le bilan financier des manifestations
- Formalise et transmet au comité régional le compte-rendu de son activité sur la saison sportive pour qu'il soit intégré dans le rapport d'activité de l'UFOLEP CVL lors de son AG.
- Propose au comité régional le montant des engagements et les modalités de participation.

Rôle des membres du Groupe de Travail :

- Le référent-e correspondant-e veille au bon fonctionnement de sa discipline au sein de la région Centre-Val de Loire dans les domaines sportif, technique, administratif et financier . Une vigilance particulière sera portée sur le règlement et la sécurité, mais aussi sur le respect de l'esprit sportif, des personnes et des valeurs de l'UFOLEP.
- L'élue(e) régional(e) doit être impliqué(e) dans la vie du GT afin de relayer les décisions prises lors des réunions du comité directeur et recevoir les demandes du GT. Dans ce sens, il (elle) doit être convié(e) systématiquement aux réunions du GT.
- Le/la salarié(e) régional(e) a pour but d'amener un soutien logistique et administratif au bon fonctionnement du GT.
- La personne chargée de la formation recense les besoins, met en place des formations en concertation avec le comité régional et la CNS ou le GT National. Elle incite les pratiquants à suivre les formations et propose un réinvestissement de la montée en compétences du réseau.
- La personne chargée de communication récolte et diffuse les informations relatives au règlement sportif, au calendrier, aux formations, aux différents événements
- La personne chargée du suivi financier récolte les chèques des versements des engagements. Le référent-e correspondant-e transmet au comité régional les documents financiers.
- Les autres membres organisent et suivent leur spécialité sous l'égide du référent correspondant de la CTSR.

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DU GT

Le GT établit son projet de développement au moment qu'il juge opportun et dans la temporalité qu'il estime pertinente (un modèle peut être fourni par l'UFOLEP CVL). Ce projet doit présenter les modalités de structuration, de promotion et de valorisation de l'activité. Il indiquera aussi le nombre de réunions, les frais administratifs et les manifestations, les besoins en matériel spécifique.

Les réunions du groupe :

- Le/la référente- correspondant-e du GT, en accord avec l'élu(e) et le/la salarié(e) fixe une date, un ordre du jour et un lieu.
- Le GT se charge d'envoyer les convocations à ses membres, et une invitation aux délégués départementaux et à l'élu du Comité régional UFOLEP CVL.
- Les dates de réunion doivent être arrêtées au moins un mois avant la réunion et ceci afin que les convocations puissent arriver en temps et en heure.
- La confirmation de la participation aux réunions est à retourner au référent du GT.
- Le référente- correspondant-e transmet au comité régional, dès que possible après la réunion, la liste des participants et la feuille d'émargement fournies par le comité régional, ainsi que le compte-rendu.

Les événements régionaux :

L'organisation d'événements régionaux est soumise à un cahier des charges annexé à ce guide.
Le comité régional UFOLEP Centre Val de Loire en accord avec le GT attribue l'évènement soit :

- Au GT
- Au comité départemental en accord avec son GT Départemental :
 - Qui organise en direct la manifestation.
 - Qui s'appuie sur le club support
- Au club support après accord du comité départemental.

L'événement est placé sous la responsabilité du/de la représentant(e) désigné(e) par le comité directeur UFOLEP. Dans le respect des règles communes, le GT propose au comité directeur régional, les modalités particulières de cet événement régional.

Le déroulement de l'événement régional est sous la responsabilité technique du GT :

- Le GT gère l'événement tant sur les plans sportif, arbitrale, administratif et financier
- Elle est le garant du respect de l'éthique et des règlements sportifs,
- Elle conseille la structure organisatrice par :
 - L'élaboration d'une annexe technique spécifique à la discipline jointe au cahier des charges,
 - La diffusion de tout document d'aide à l'organisation ou utile
 - l'aidant pendant la manifestation régionale.
- Les modalités d'inscriptions sont précisées par le GT et validées par le comité régional dans les règlements spécifiques à la discipline.

FLUX FINANCIERS

Le GT doit transmettre au comité régional les éléments nécessaires à l'établissement du budget prévisionnel afin que celui-ci soit établi conjointement en fonction des besoins du GT et des moyens du comité régional.

Le comité régional peut éventuellement accorder une aide financière aux GT qui en feront la demande. Pour solliciter cette aide, les GT doivent présenter leurs projets et besoins de la saison sportive à venir **le plus tôt possible** de l'année en cours. Chaque demande est étudiée par le comité régional en fonction de ses possibilités financières et du projet établi.

Des demandes exceptionnelles peuvent être faites en cours d'année, en cas d'urgence. Ces demandes sont étudiées par le comité directeur régional, toujours en fonction des possibilités financières du comité régional.

Pour les réunions officielles des GT, le comité régional prend en charge soit la restauration, soit les frais de déplacement conformément à ce qui est prévu par le règlement financier et uniquement sur présentation des justificatifs originaux (feuilles de présence signée, tickets de caisse, factures).

Dans tous les cas, aucun remboursement ne peut être effectué sans pièce justificative (émargement de la feuille de présence / idéalement facture / à défaut, ticket de caisse).

Des ajustements de procédure et de financements peuvent avoir lieu en fonction de la pratique et selon spécificités de l'activité.

Le règlement financier est mis à jour chaque année et est communiqué aux responsables administratif et financier des GT.

L'UFOLEP est une fédération multisports, par conséquent, les ressources financières sont mutualisées. Il n'y a pas d'indépendance financière des GT.

RÉPERTOIRE UFOLEP RÉGION CVL

UFOLEP CVL



Président du Comité Régional UFOLEP CVL

Julien DUMONT

☎ 06 66 28 28 92 ✉ jdumont@ufolep.org

Directeur technique régional

Alexandre MISSIOS

Directeur Technique Régional

☎ 06 75 13 78 20 ✉ a.missios@ufolep.org

Chargée de mission

Laëtitia BONNEVILLE

Chargée de mission Sport Société

☎ 07 50 03 07 76 ✉ l.bonneville@ufolep.org

Chargée de mission

Audrey MERLIERE

☎ 07 55 66 68 98 ✉ a.merliere@ufolep.org

CHER - 18

Président

Mickael HUET

✉ mhuet@ufolep.org

Délégue départementale

Sybil CAMUS

☎ 06 59 82 76 63 ✉ scamus@ufolep.org

EURE ET LOIR - 28

Co-Président-e-s

Jacqueline BAGLAN

✉ elsa.baglan@wanadoo.fr

Michel LAGARDE

✉ lagarde.mic@orange.fr

Délégué départemental

Clément LOUIS

☎ 02 37 84 05 92 ✉ ufolep28@orange.fr

☎ 06 80 20 92 73 ✉ clement.ufolep28@gmail.com

INDRE - 36

Président

Patrick DOUELLE

✉ pat.ufolep@outlook.fr

Délégué départemental

Delry MAISONNETTE

✉ delegue.ufolep36@gmail.com

INDRE ET LOIRE - 37

Président

Jérôme GIBEAUD

✉ jgibeaud@ufolep.org

Délégué départemental

Vincent NICOLSI

☎ 06 87 76 21 69 ✉ nicolosi.vincent.ufolep37@gmail.com

LOIR ET CHER - 41

Co-Président-e-s

Pascale OTT

✉ pascaleott-menou@orange.fr

Jean Alain LAVIGE

☎ 06 74 91 42 00 ✉ j-a.lavige@wanadoo.fr

Directeur départemental

Kévin MARCHADIER

☎ 06 40 51 05 04 ✉ ufolep41@laligue41.org

LOIRET - 45

Président

Arnaud JEAN

☎ 06 09 06 37 62 ✉ ajeau.laligue@ufolep-usep.fr

Déléguée départementale

Mélanie GENTIL

☎ 06 36 18 02 85 ✉ ufolep45@orange.fr

☎ 07 71 07 28 72 ✉ m.gentil@ufolep.org